

REPUBLIQUE FRANCAISE

Délibération N° 20230712D09

DEPARTEMENT DE L'INDRE

COMMUNE DE NEUVY SAINT SÉPULCHRE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### Nombre de conseillers

- en exercice : 19
- présents : 18
- votants : 18

#### Date de convocation

30 Novembre 2023

#### Date d'affichage

30 Novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de NEUVY SAINT SEPULCHRE, sous la Présidence du Maire Guy GAUTRON, dûment convoqué conformément aux articles 2121-10 et 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, salle de la mairie.

**Présents :** BEAUFRÈRE Marie-Annick, CHAUVAT Jean-Marc, CHAUMETTE Catherine, LAZARD Gérard.

MASTIL Colette, BOFFEL Jean-Marie, ROUTET Philippe, PLANTUREUX Cécile, ASSIMON Pascale, CHAUVAT Delphine, TOUCHES Jacqueline, MATHEY Jean-Luc, DENORMANDIE Frédéric, AUBARD Floriane, HUARD Claudia, BINET Patrick, PIGET Jean-Marc

**Absents excusés :** DUTRAIT David

**Secrétaire de séance :** Catherine CHAUMETTE

#### **OBJET : TARIF LOCATION SALLES COMMUNALES AU 1<sup>er</sup> janvier 2024**

*Délibération N° 20230712D09*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **vote** les tarifs de la location des salles communales au 1<sup>er</sup> janvier 2024 comme suit :

Tarifs T.T.C	1/2 journée	journée
Salle du centre socio culturel	30,00 €	50,00 €
Salle du château – Salle de Justice	-	30,00 €
Salle de La Grange	30,00 €	50,00 €

Les tarifs de la location des salles communales ne sont pas applicables pour les associations de la commune.

*Fait et délibéré au mois et an ci-dessus,  
Au registre sont les signatures*

La Secrétaire de Séance,  
Catherine CHAUMETTE



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au Représentant de l'Etat  
le et publié et affiché le .

Le Maire, Guy GAUTRON

